

EN BREF...

LA COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTE DANS LA PERSPECTIVE D'UNE NOUVELLE APPROCHE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Commission européenne a lancé récemment une consultation publique afin d'élaborer une nouvelle approche ambitieuse en matière d'économie circulaire. Cette consultation est menée parallèlement à une autre relative au marché des déchets dans l'Union européenne.

Les réponses à ces deux consultations sont attendues avant la fin de l'été.

L'objectif du président Juncker et de son premier vice-président Frans Timmermans, chargé notamment de l'amélioration législative, est de présenter une nouvelle stratégie européenne sur l'économie circulaire d'ici à la fin de l'année, qui devrait comprendre une proposition législative révisée sur les déchets et une communication définissant un plan d'action sur l'économie circulaire.

Pour rappel, la commission Juncker a retiré, en février dernier, la communication relative à la transition vers une économie circulaire ainsi que la proposition visant à réviser (et rassembler en un seul texte) les directives relatives à la gestion des déchets proposées l'an dernier par la commission Barroso.

EN DIRECT DE BRUXELLES

La Commission met l'accent sur la simplification de la législation

La Commission européenne a adopté le 19 mai dernier son programme pour une meilleure réglementation. Les objectifs sont à la fois de renforcer la transparence du processus décisionnel de l'UE et d'améliorer la qualité de la législation.

Vers un réexamen régulier de la législation existante

En décembre 2012, la Commission européenne a lancé un programme intitulé « Programme pour une réglementation affûtée et performante » ou « REFIT ». Il vise à identifier, dans l'ensemble de la législation européenne, les contraintes administratives ou les réglementations jugées inefficaces et d'y apporter, le cas échéant, les modifications nécessaires.

Aujourd'hui, la Commission européenne souhaite renforcer ce dispositif de façon à mettre en œuvre une législation pertinente, en phase avec les attentes des citoyens et des entreprises. Pour ce faire, l'approche retenue

par REFIT apparaîtra dans le programme de travail annuel de la Commission européenne ainsi que dans ses discussions avec les autres institutions européennes.

Plus largement, chaque projet législatif bénéficiera désormais d'une analyse d'impact tout au long de son processus d'adoption. En outre, la Commission propose la constitution d'un groupe d'experts *ad hoc*, qui interviendrait à la demande du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission et dont la vocation serait d'analyser les conséquences des modifications législatives.

Une dimension participative renforcée

Afin de mieux analyser l'impact des textes législatifs, la Commission européenne envisage de modifier son comité interne d'analyse d'impact en « un comité indépendant d'examen de la réglementation » dont le rôle sera élargi à la réalisation de bilans de qualité de la législation existante. Les membres de ce nouveau comité seront plus indépendants et la moitié d'entre eux seront recrutés en dehors de la Commission.

La Commission cherche aussi à associer les parties intéressées à la réflexion sur les façons d'améliorer la réglementation. Outre un espace Internet dédié déjà en place, la Commission constitue actuellement

une « plate-forme REFIT », présidée par le premier vice-président de la Commission et qui réunira des experts issus de la société civile, des partenaires sociaux, du Comité économique et social européen, du Comité des régions et des États membres. Elle aura pour mission de recueillir des propositions de terrain afin de réduire la charge réglementaire et administrative et de présenter des idées concrètes.

Les négociations avec le Parlement européen et le Conseil sur un accord interinstitutionnel pour une meilleure réglementation devraient s'ouvrir prochainement.

FOCUS BTP JEAN-CLAUDE JUNCKER ET SON PLAN D'INVESTISSEMENT À L'HONNEUR AU CONGRÈS DE LA FIEC

Du 4 au 6 juin dernier se tenait à Bruxelles le congrès annuel de la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC). La localisation privilégiée du congrès, au cœur des institutions européennes, était l'occasion d'accueillir le nouveau président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, qui a ainsi présenté les grandes lignes de son plan d'investissement.

LE VICE-PRÉSIDENT DE LA FIEC RENCONTRE LA COMMISSAIRE CHARGÉE DES TRANSPORTS

Le 13 avril dernier, Jean-Louis Marchand, vice-président de la FIEC chargé des affaires économiques et juridiques, a rencontré la commissaire européenne aux Transports, Violeta Bulc. Lors de cette rencontre, la commissaire a notamment présenté les grandes priorités de la Commission dans le domaine des transports, avec un accent sur l'investissement afin de répondre à l'ampleur des besoins de l'Union européenne. Elle a également insisté sur la priorité donnée aux modes de transport décarbonés et au développement des technologies numériques pour la mobilité.

De son côté, le vice-président de la FIEC a rappelé la place primordiale de l'investissement pour soutenir la croissance et l'emploi et le défi de l'entretien des infrastructures pour la compétitivité européenne.

Tirer profit du plan d'investissement

Lors du discours d'ouverture du congrès, le président de la Commission européenne a rappelé que l'Union européenne fait face, depuis 2007, à une perte d'investissement, notamment privé, de près de 400 milliards d'euros. D'où la nécessité de ce plan d'investissement de 315 milliards d'euros afin de soutenir la croissance en Europe pour les trois prochaines années. Ainsi, il a mis en exergue le potentiel généré par les investissements dans l'efficacité éner-

gétique, qui pourraient créer près de 2 millions d'emplois, tout en soulignant les enjeux énergétiques et la place des interconnexions européennes pour parvenir à un marché de l'énergie intégré.

Dans son intervention, Jean-Claude Juncker est aussi revenu sur les autres pistes d'action pour relancer l'investissement que sont la consolidation budgétaire et l'amélioration de l'environnement réglementaire et administratif.

Les principaux défis du secteur de la construction

Investissement, emploi et efficacité des ressources étaient les principales thématiques des tables rondes au cours de la conférence qui a suivi l'intervention de Jean-Claude Juncker. Des débats et échanges fructueux entre les intervenants issus des institutions européennes, des organisations professionnelles et des entreprises

ont permis d'identifier les principaux défis à venir pour le secteur de la construction : l'accent à porter sur l'entretien et la maintenance des infrastructures, l'équilibre à trouver entre efficacité des ressources et compétitivité et l'instauration d'une concurrence loyale entre les entreprises sur le marché européen.

LES RECOMMANDATIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES DE L'UE AUX ÉTATS MEMBRES

Le 13 mai dernier, la Commission européenne a publié ses recommandations aux États membres en matière de politique économique et budgétaire pour 2015 et 2016. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre du Semestre européen, vise à l'adoption de mesures pour créer des emplois et stimuler la croissance.

Un cycle économique annuel

Le Semestre européen, cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE, prévoit, entre autres, que la Commission européenne formule chaque année, aux États membres et à la zone euro, des recommandations sur leur politique budgétaire et propose des réformes.

La nouvelle Commission européenne a apporté quelques modifications au processus et au calendrier. Ainsi, les priorités exposées et le nombre de recommandations ont été recentrés et réduits. En outre, les analyses sont publiées de manière anticipée et les acteurs concernés sont davantage impliqués.

Pour 2015 et 2016, quatre grandes priorités ressortent des recommandations présentées, le 13 mai dernier, par la Commission :

- la relance de l'investissement, par la levée des obstacles au financement et au lancement de projets ;
- la mise en œuvre de réformes structurelles sur les marchés des produits, des services et du travail ainsi que des services financiers ;
- la poursuite de politiques budgétaires responsables et d'efforts supplémentaires pour les États présentant des déficits et dettes élevés ;
- l'amélioration de la politique de l'emploi et de la protection sociale.

Des situations macroéconomiques nationales disparates

Du point de vue budgétaire, la France bénéficie d'un délai supplémentaire de deux ans pour corriger son déficit excessif (3,8 % en 2015) et atteindre les 3 %. Pour ce faire, elle doit adopter des mesures supplémentaires.

Parallèlement, Malte et la Pologne devraient voir leur procédure close compte tenu d'une diminution de leur déficit en 2015, respectivement à 3 % et 2,7 %. En revanche, une action pourrait être engagée envers le Royaume-Uni, tout en lui accordant un délai supplémentaire de deux ans, étant donné que l'effort budgétaire fourni est considéré comme insuffisant. La Finlande pourrait également voir ouvrir une procédure de déficit excessif à son encontre cette année.

Seize États ne sont pas concernés par une procédure de déficit excessif, même si certains d'entre eux présentent des déséquilibres macroéconomiques. Ainsi, la Roumanie bénéficie d'un programme d'assistance financière préventif.

À l'instar de la France, les procédures sont toujours en cours pour cinq autres pays. Enfin, Chypre et la Grèce font l'objet d'un programme d'ajustement macroéconomique.

Après examen et adoption de ces recommandations par le Conseil des ministres européens en juin, les États membres devront ensuite les mettre en œuvre dans leurs politiques et plans budgétaires nationaux 2015 et 2016.

POUR TOUTE INFORMATION FNTF
 Marie Eiller-Chapeaux
 Tél. : 01 44 13 31 86
 Fax : 01 44 13 98 90
 E-mail : eillerm[a]fntf.fr

Nicolas Gaubert
 Tél. : 01 44 13 31 06
 Fax : 01 44 13 98 91
 E-mail : gaubertn[a]fntf.fr ou europe[a]fntf.fr

FFB
 Myriam Diallo
 Tél. : 01 40 69 53 56
 Fax : 01 40 69 57 80
 E-mail : diallom[a]national.fibatiment.fr